

► Cabinet dentaire des Docteurs Gérard et Stéphane BRAYE

📍 45, avenue Paul Doumer Résidence Saint Martin, immeuble B 06190 Roquebrune Cap-Martin

☎ Tel. : +33 4 93 57 83 74

🌐 dr-braye-stephane.chirurgiens-dentistes.fr

Les gingivites

La gencive est le tissu muqueux et rosé qui entoure les dents. Lorsqu'il subit une agression (tartre, inflammation), la gingivite s'installe.

QU'EST-CE QU'UNE GINGIVITE ?

Une gingivite est une inflammation de la gencive, qui gonfle, devient rouge foncé, douloureuse et saigne au moindre contact : en se brossant les dents, en croquant dans une pomme, etc.

L'inflammation est souvent localisée entre deux dents. Elle peut s'étendre et même se généraliser. La gingivite est le premier stade des maladies parodontales. Mal soignée, elle peut évoluer vers une dégradation des tissus gingivaux : la parodontite.

Sans traitement elle favorise le « déchaussement » et peut également accélérer la perte des dents.



ORIGINE ET TRAITEMENT

- > Le plus souvent, la gingivite est provoquée par la présence de la plaque dentaire qui, avec le temps, se transforme en tartre. En effet, la plaque dentaire et le tartre sont des milieux favorables à la prolifération des bactéries, et donc à l'inflammation localisée de la gencive.
- > Souvent liée à une hygiène buccale insuffisante, la gingivite est toutefois favorisée par certaines situations telles que grossesse, tabagisme, diabète.
- > Le traitement des gingivites repose sur l'amélioration de l'hygiène dentaire avec un brossage efficace, au moins deux fois par jour, en utilisant une brosse à dents souple, afin d'éliminer la plaque dentaire. Avec, éventuellement, l'utilisation de bains de bouche antiseptiques.
- > Selon votre situation, des séances de détartrage seront réalisées au cabinet.





À SAVOIR

D'autres moyens concourent à combattre la plaque et ses désagréments : le fil dentaire et les brossettes interdentaires permettent d'éliminer les débris alimentaires. Le jet dentaire peut être un appoint intéressant, en complément.

Il est recommandé d'effectuer une à deux fois par an une visite de contrôle au cabinet et de procéder à un détartrage soigneux.